



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Construction hangar et chenil	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF937-210361/A	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client R.100341.001	Date 2020-08-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-035-15787	
File No. - N° de dossier MTC-0-43041 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lussier, Joël	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035
Telephone No. - N° de téléphone (514) 708-3582 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER
Construction Hangar et agrandissement Chenil
Rigaud, Qué.

La présente modification 009 de l'invitation vise :

Questions et réponses de la part des soumissionnaires.

Question 13

Concernant le projet veuillez me répondre aux question suivantes :

1) Sur les plans les revêtement re1, et re2 sont de béton poli et sur la section 09 67 00 c'est un revêtement époxydique veuillez me confirmer le quelle est correcte,
A la section 09 91 23 au système 13 c'est un plancher scellé mais au point 2 c'est un époxy veuillez m' indiquer quel option

Réponse

Voir addenda A-02.

Pour la question en lien avec le système 13, l'indication de produit epoxyde est correct.

Question 14

"S'il vous plait, il y a une contradiction dans les note général des finis pour re1 et re2 avec plinthe est sans plinthe ? Époxy ou bien béton Poli?"

Merci

Réponse

Voir addenda A-02

Question 15

Vous trouverez ci-dessous d'autres questions pour le projet mentionné en objet.

Concernant la maçonnerie :

- Au devis, le type d'ancrage/attaches et de mortier ne sont pas spécifié. Pouvez-vous préciser?
- Les coins ronds pour les bloc de 90mm n'existent pas selon notre fournisseur.
- L'installation d'armature tel que vos détails généraux sont complexe à réaliser pour un bloc de 90mm. Est-ce que ces détails sont applicables pour toute la maçonnerie?
- Aux composition M1, M4 et M5 de la page A13, il est spécifié "Bloc de béton avec attaches (inclure le scellant). De quel type de scellant vous faites référence?"

Pour les système de revêtement muraux et de plancher, voici les questions et demande d'approbation des produits proposés :

- Il y a aucun fini sur les plancher des enclos extérieur au tableau donc exclus svp confirmer

Devis section 09 67 00

Système RE1

Pouvez vous faire confirmer les épaisseurs, recette et produits

Épaisseur

Page 5 point 2.1 .1 .13 mentionne 4mm minimum (= 160 mils)

Page 6 point 2.2 .1 .1 .1 (8 mils) et .2 (80 mils) + page 7 2.2 .4 .6 (20mils) donne un total de +/- (100 mils) et non 4 mm =(160 mils) épaisseur et recette a confirmer

Produits

- sikafloor 156 ou 261 couche d'appret
- sikafloor 261 avec ajout de silice #70 couche de base autonivelante
- sikagard 7500 couche de finition (époxy novolak)

Système RE2 meme systeme de base mais remplace la finition

Produits

- sikafloor 156 ou 261 couche d'appret
- sikafloor 261 avec ajout de silice #70 couche de base autonivelante
- sikafloor duochem 942 urethane aliphatic

Système mural RE3

Pouvez vous confirmer les produits, le devis ne mentionne pas d'apprêt et les produits en nécessitent

Sikagard Duroplas EE apprêt obturateur

Sikagard Duroplast 150 2 couches de finition époxy a base d'eau

Finalement, considérant que nous n'avons toujours pas eu de réponses aux divers questions posées précédemment, est-ce possible d'obtenir une prolongation de délais nous permettant de vous soumettre une proposition monétaire concurrentielle?

RÉPONSE

Maçonnerie : Voir devis.

Coin arrondi existe en 90mm.

Le bloc de 90mm est fixé avec des attaches tel qu'indiqué aux dessins.

Scellant sur bloc : Voir au devis section peinture.

Enclos extérieurs Voir addenda A-01 et A-02

09 67 00 Voir addenda A-01."

Question 16

Voici une question concernant la quincaillerie des portes :

À plusieurs groupe de quincaillerie (tel que groupe 09), il est spécifié : Lecteur(s) de carte, détecteur(s) de requête de sortie, contrôleur(s) et logiciel de gestion des accès sont fournis, - installés, raccordés et mise en marche PAR AUTRES.

Pouvez-vous confirmer que les lecteurs de carte et leur mise en marche sont exclus du présent contrat?

RÉPONSE

Tel qu'indiqué

Question 19

À la suite de mon analyse des documents de soumission, la section 08 20 00 – (Porte et cadre en bois) ne se trouve pas dans le devis.

Pouvez-vous préciser quel type de porte doit-on installer sur le projet ?

RÉPONSE

Voir addenda A-02.

Question 20

Plans de plafond A08

voir 06/A08 secteur des cellules et tableau des finis

Il y a pas de plafond de mentionner. Les murs on 3 mètre de haut mais pas de plafond ? pouvez-vous confirmer si reste tel quel ?

Local E153 qui a 2 murs grillage sur l'axe 6 de L à H et sur l'axe H entre 6 et 8, pouvez-vous confirmer ou est la portion de plafond en gypse à peindre mentionné dans le tableau des finis?

Pour système #13

Pouvons nous avoir des précision sur le système #13 scellant de plancher, les système décrits est une peinture époxy a base d'eau 2 composant (3 couches) transparente quel est le nom du produit en question?

Le fin de plancher BeS est bien le système de peinture #13 ?

Dans les locaux E-150, E-153, E167 et E170 ou il y a les hachuré on limite le fini BeS ou débute le hachuré ou le hachuré est appliquer par-dessus le fini BeS ?

Plan A08 et A30

Les section de plancher hachuré note C05 marquage au sol est fait par qui avec quel produits et dans quel section de devis ?

Plan A30

Les finis de plancher RE1 et RE2 sons mentionnés béton poli sans plinthe ? mais le bordereau des finis mentionne revêtement époxy qui correspond au devis 09 67 00

RÉPONSE

Tel que dessins

Voir aux dessins

Système13 :

Aucun nom de produit ne peut être donnée.

Oui.

Il s'agit de marquage au sol. Donc le scellant se fait à la grandeur de la dalle ensuite vient le marquage.

Question 22

J'aurais une question sur la porte D.E125.1.

Sur le tableau des portes il est inscrit porte de type P4 matériel bois teint et vernis avec cadre en aluminium, quincaillerie gr 21

Est-il possible de préciser si c'est bien une porte en bois avec habituellement un cadre en acier ou bien ils veulent un cadre d'aluminium avec la porte en bois.

De plus le type P4 n'est pas compatible avec une plaque à pied puisqu'elle a un vitrage pleine grandeur.

RÉPONSE

Voir addenda A-02.

Tel que demandé.

La dimension du vitrage sera ajusté en chantier pour permettre la mise en place de la plaque à pieds.

Question 24

Nous sous-traitants en couvre-plancher et céramique nous demandent de donner un produit de référence ou une allocation d'achat pour les matériaux car dans leurs sections de devis, il est indiqué la mention « au choix du Représentant ministériel ».

Or cette mention est beaucoup trop vague et ne permet pas aux soumissionnaires de soumissionner de façon juste et équitable.

Veillez préciser s.v.p.

RÉPONSE

L'entrepreneur présentera des produits répondant aux exigences du devis. La sélection de la couleur se fera en chantier à partir des échantillons transmis.

Question 27

Au plan A-05, on retrouve la note C06 qui parle de fournir « ...une protection de type auvent... ».

Nous aurions besoin de plus de détails aux plans car les dimensions ne sont pas écrites et il n'y a pas d'élévations non plus.

L'auvent sera-t-il rétractable (toile de plafonds seulement) ou fixe? Démontable ou fixe?

Toit triangulaire ou plat incliné?

Avec toiles sur les cotés ou pas?

Veillez préciser les critères s.v.p.

RÉPONSE

Voir addenda A-01

Question 28

Il y a une grave ambiguïté au niveau des carreaux de vinyle. Aux plans et au bordereau des finis, on ne retrouve que du VC1.

Or, à la section de devis 09 65 19, on retrouve deux sortes de carreaux de vinyle très distincts mais qui ne sont pas identifiés comme étant VC1 ou VC2.

La différence de prix est énorme.

Veuillez préciser si l'article 2.1.2 s'applique dans le présent projet. Si oui, veuillez l'identifier comme VC1 ou VC2.

RÉPONSE

Voir addenda A-02

Question 29

J'ai une question concernant l'appel d'offre en titre,

- Au devis d'architecture section 04 22 00 aux articles 2.1.1.3, 2.1.2.4 et 2.1.3.3, on demande que les blocs de béton ait des arêtes vives. Cependant au plan d'architecture A23-E, plusieurs détails (tel que le 14) montre que les coins des blocs sont arrondis. Considérant que le dépôt des sous-traitant est demain après-midi, il est possible que nous n'ayons pas de réponse à temps. Si tel est le cas nous allons prioriser le devis aux détails.

RÉPONSE

Voir Addenda A-03 à venir.

Question 33

Mon sous-traitant veut savoir quelle sorte de peinture utiliser pour le marquage au sol dans le hangar?

RÉPONSE

Voir addenda A-02

Question 34

À la suite de mon analyse du plan d'architecture, sur le plan A-08 Détail 05 on peut lire la note suivante. Dans le devis, on ne trouve aucune section où l'on parle de peinture intumescente. Serait-il possible d'émettre une clarification à cet effet.

*TOUTE LA STRUCTURE DE LA MEZZANINE (POUTRES ET
PONTAGE) DOIT ÊTRE PROTÉGÉ AVEC PEINTURE
INTUMESCENTE POUR OBTENIR UNE RÉSISTANCE AU
FEU DE 1hre.*

*THE WHOLE STRUCTURE OF THE MEZZANINE
(BEAMS AND DECKING) MUST BE PROTECTED WITH
INTUMESCENT PAINT TO OBTAIN A1hre FIRE
RESISTANCE.*

RÉPONSE

Voir Addenda A-03 à venir.

Question 12

1- Après la visite d'aujourd'hui j'aimerais bien travailler sur le projet, mais est ce que il y a une possibilité de reporter la date de fermeture.

2- Est-ce qu'il y a un accès au camion à l'intérieur pour la livraison.

3- Est-ce que peut installer nos roulotte à l'intérieur au bien dans le stationnement en bas.

4-Branchement électrique à partir de l'ancien hangar?

5-La date des début des travaux?

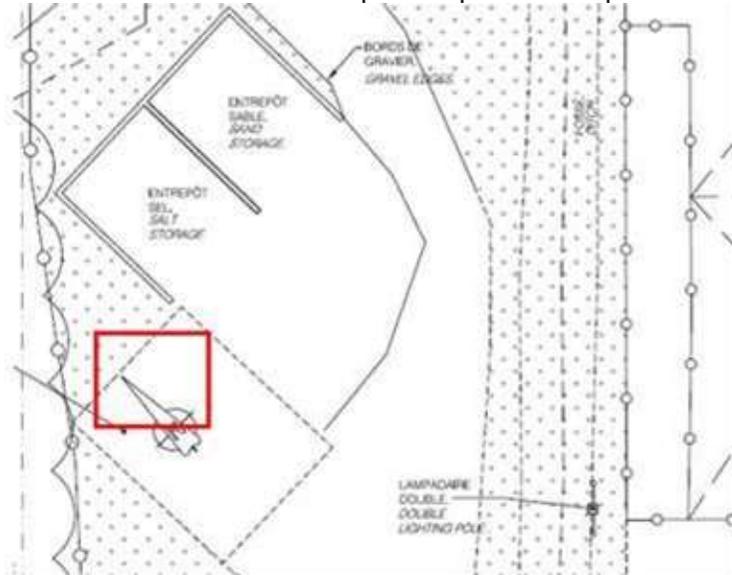
Réponse

1- voir modification 5.

2-Non, l'entrepreneur ne peut pas utiliser le quai de livraison du collège. Les livraisons doivent se rendre directement au chantier.

3Le/les roulottes doivent être situées sur le chantier de construction.

4- Le branchement électrique est possible à partir de l'emplacement ci-dessous, en rouge :



5-La date de début des travaux sera dès que possible après l'octroi du contrat en septembre.

Question 17

Concernant l'accès des employés, est-ce que ces derniers auront accès directement au site des travaux avec leur véhicule ou ils devront se stationner à l'extérieure de l'enceinte?

Réponse

Le contremaître/gérant de projet peut se stationner au chantier. Les camions identifiés de l'entrepreneur et ses sous-contractants pourront se rendre au chantier et s'y stationner (les stationnements derrière le collège ne peuvent pas être utilisés donc s'il n'y a pas de place sur le chantier, ces véhicules devront se stationner au P2, situé avant la guérite). Les employés qui arrivent avec leurs véhicules personnels devront se stationner au P2 et se rendre au chantier à pied. S'il y a des travailleurs qui arrivent avec leurs véhicules personnels et doivent déposer de l'équipement/outils au chantier, ils seront permis de se rendre au chantier avec leurs véhicules, déposer les équipements, et devront ensuite retourner se stationner au P2. Afin de faciliter le processus pour se rendre au chantier, la liste des employés sera fournie à la sécurité située à la guérite. De cette façon, les employés pourront se présenter à la guérite, s'identifier à l'agent de sécurité, et se rendre directement au chantier par la suite, plutôt qu'au poste de sécurité situé dans le collège.

Question 25

1. exigez-vous des cloisons temporaires, où et en grillage de 2 mètres est-ce acceptable?

2. Est-ce que le propriétaire fourni l'énergie électrique pour les deux phases du chantier? (hangar et Chenil).

3. Doit-on inclure les frais de Covid 19? Protection, nettoyage ETC.

Réponse

.1 Voir au plans et devis.

.2 L'entrepreneur devra s'occuper de son raccord selon les directives de BGIS. Il n'y aura pas de charge mensuelle pour sa consommation.

.3 Si l'entrepreneur souhaite percevoir des frais en lien avec le Covid, il doit les inclure dans sa soumission. L'entrepreneur doit gérer son site selon les normes CNESST en vigueur et c'est à lui de prévoir s'il y a des coûts reliés au Covid qu'il compte inclure dans sa soumission.

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.